



Depot vente d'un vehicule aupres d'un professionnel

Par radioliberte1, le 04/01/2010 à 21:39

Bonjour,

Il ya 6 mois nous avons, Fanny, mon epouse et moi, déposer notre 2eme vehicule dans un depot vente chez un professionnel. au mois de novembre dernier, nous nous apercevons que notre vehicule n'est plus sur le park. Premiere réponse il est a l'interieur on lui recharge sa batterie. Quelques jours plus tard, réponse d'une secretaire " la voiture a été vendue il ya un mois 6900 euros.!! SURPRISE.

Nous prenons rendez vous avec le patron, rdv annulez deux fois de suite et reporté. Enfin nous nous voyons et deuxième surprise celui ci nous annonce que le vehicule a été vendu 5200, puis 6000 et enfin cerise sur le gateaux, il nous demande 1700 € de travaux réalisés sur le vehicule afin de le vendre!!!

On résume. On s'apercois que l'acte de dépôt vente n'est pas signé par nous, que nous n'avons signé ni accepté aucun devis de travaux et de ce fait nous refusons de signer la carte grise.

Mais le vehicule est bien vendu, depuis un mois, avec un acte de vente propre au garage. La chance nous souris nous retrouvons l'acheteur garé devant notre banque. Nous obtenons de lui copie de l'acte de vente 31/10/2009, et attestation manuscrite du prix payé soit 6900€. Nous retournons voir le garage fort de ces nouveaux éléments, celui ci nous expulse de son garage manu military. Nous menacant de récupérer la voiture aupres de l'acheteur et de nous la rendre, démontées des pieces posées, sans remettre les anciennes ou contre 1700 euros de travaux.

Nous ne voulons pas accepter cette offre, mais le garage reprends tout de meme la voiture au client, ce matin 4 janvier 2009 et nous menace de la jetrer devant notre porte!!!

Que devons nous faire, sommes nous obligé de la reprendre et de payer les trvaux, ou

sommes nous en droit de la refuser.

Quelle procédure mettre en place contre ce garage? A l'avance merci de nous aider, nous sommes en retraite avec de petites ressources, mais l'AJ existe....

Bien amicalement Fanny et Jacky